



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE

DES  
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

HOTEL DE VILLE - BP N°1100  
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 9

### Délibération N°2022-37

#### Objet :

**AUTORISATION  
D'ENGAGEMENT DES  
CREDITS  
D'INVESTISSEMENT – CCAS  
RPA CITE PIERRE ESTEVE.**

L'an deux mille vingt-deux,

LE MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 24 NOVEMBRE 2022,

**PRESENTS :** M. Patrick MAUGARD, M. Philippe GREFFIER, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Catherine BAILLEAU

**ABSENTS :** Mme Zohra KUFEL, Mme Monique CARPENTIER,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Magdeleine FOUILLAT

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29.

Vu les dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriale. Selon cet article, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget 2022.

Les crédits correspondants, visés ci-dessus, sont inscrit au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil d'administration de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2023 et le montant maximal de cette autorisation sera de

56 800 euros, cette limite est obtenue de la façon suivante :

Ampliation faite le :

**06 DEC. 2022**

Certifié exécutoire par  
réception en Préfecture le :

**05 DEC. 2022**

Et par publication le :

**06 DEC. 2022**

Par délégation,  
la Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA



Accusé de réception en préfecture  
011-261100150-20221130-DB202237-DE  
Reçu le 05/12/2022

CHAPITRE	CREDITS VOTES AU BP 2022	1/4 DES CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21 - Immobilisations corporelles	227 200.00	56 800.00

### LE CONSEIL d'ADMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE

**AUTORISE** Monsieur le Président jusqu'à l'adoption du BP 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022.

### ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **06 DEC. 2022**  
Castelnaudary le 30 Novembre 2022

Le Président,

Patrick MAUGARD

